

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 29/07/2022

### **Noyades accidentelles : le préfet de la Vendée appelle à la prudence**

**Le début de la saison estivale 2022 est marqué par plusieurs décès ou disparitions par noyade, tant en eaux intérieures qu'en mer. Depuis le début de l'année 2022, 27 cas de noyades accidentelles sont à déplorer lors de baignades ou d'activités nautiques.**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 26 juillet 2022, le service départemental d'incendie et de secours de la Vendée a réalisé 106 interventions en lien avec la pratique d'activité nautique dont 27 interventions pour noyades, tous lieux confondus (piscine, mer, eaux intérieures) contre 14 interventions (soit +93%) pour la même période par rapport à 2021.

**Ces événements sont, pour la plupart, évitables.**

**La vigilance de tous est nécessaire. Adoptez les bons réflexes :**

Pour les baignades en piscine, autres plans d'eau (lacs, cours d'eau...) et en mer :

- **surveillez vos enfants** : baignez-vous en même temps que vos enfants ou désignez un adulte responsable de la surveillance ;
- ne faites pas autre chose lorsque votre enfant se baigne et ne vous absentez pas, même quelques instants ;
- soyez particulièrement vigilant lors des baignades dans des piscines « hors-sol » (non enterrées) qui ne disposent pas de dispositif de sécurité.
- **En mer, choisissez les zones de baignade surveillées** ;
- assurez-vous que la baignade soit bien autorisée et respectez bien les indications affichées sur les lieux de baignade ;
- **tenez compte de votre état de forme** ;
- ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade

### **Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16  
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr  
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📷 @prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



## PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



- les risques de noyade sont aggravés en période de grandes marées : si vous pratiquez la pêche à pied, notamment en baie de Bourgneuf, au passage du Gois, prenez au préalable connaissance des horaires et coefficients de marée ;
- **Pour la pratique de loisirs nautiques**, consultez toujours les prévisions météorologiques locales.

En cas d'urgence :

### **Vous êtes sur le littoral confronté à une urgence en mer :**

- composer le 196 numéro national d'urgence dédié au sauvetage en mer

### **Vous êtes sur le littoral confronté à une urgence à terre (sur la plage, sur les rochers...)**

- composer le 18 numéro national d'urgence pour contacter les sapeurs-pompiers
- ou le 112 numéro d'urgence européen

### **Vous êtes sur un navire confronté à une urgence en mer :**

- Utiliser la radio VHF canal 16. Vous êtes mis directement en relation avec le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS).

## **Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)

[www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - [@PrefetVendee](https://www.instagram.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.youtube.com/channel/UC...)

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon